

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAYAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RÉDACTION ET DÉPÔTÉMENTS LIMITOPHES

8 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPÔTÉMENTS

6 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

LES CONCOURS DE BEAUNE ET DE
SAINT-ÉTIENNE. — La première
journée. — Voir les programmes
à la 4^e page.Incessamment, L'ECHO DE
LYON commencera la publica-
tion d'un NOUVEAU FEUILLE-
TON, dû à la plume de l'un de
nos écrivains les plus en vogue.

L'Angleterre et l'Égypte

En ces derniers temps, lors de l'adhésion plus ou moins honteuse — nous voulons dire plus ou moins enthousiaste — de la Grande-Bretagne à la triple alliance, on s'est demandé quelle pouvait être la raison, la raison véritable de l'attitude prise par nos voisins d'outre-Manche qui, sur beaucoup de points, en Hollande et ailleurs, ont des intérêts dissimulés de ceux de leurs alliés.

L'Angleterre pouvait si facilement s'en tenir à cette neutralité apparente qui a presque toujours été le fond de sa politique et qui très souvent en a été la force ! On le demandait même du jour où elle a adhéré à la Triple, ne sent-elle pas le besoin de reprendre une allure plus indépendante en renouvelant, à Portsmouth, à l'égard de la France, des coquetteries sur le compte desquelles notre pays doit commencer enfin à savoir à quoi s'en tenir.

On dira peut-être que l'Angleterre, inquiète de l'avenir de son empire de l'Inde plus ou moins menacé par la Russie, doit tout naturellement être hostile à un rapprochement de la France et de l'empire des tsars. Mais on peut se demander, d'autre part, de quel grand secours l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie pourraient bien être à l'Angleterre au pied de l'Himalaya.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la clé de la politique britannique, pour notre part, nous n'hésitons pas à le dire, c'est en Égypte qu'elle se trouve.

L'Égypte, toujours l'Égypte, telle reste en fait la grande préoccupation de l'Angleterre qui vise surtout et avant tout à s'en assurer la souveraineté ou pour mieux dire la possession exclusive. Pendant qu'ailleurs on pense à autre chose, l'Angleterre pense à cela et à cela seul, en y apportant cette persévérance, cette obstination, cette ténacité de tous les instants qui lui est particulière.

Naguère lord Salisbury, dans un élan de lyrisme calculé, déclarait que « les progrès accomplis en Égypte par ses compatriotes étaient les plus merveilleux spectacle auquel la génération actuelle ait assisté, et le premier ministre anglais ajoutait que pour accomplir ces prodiges « il avait suffi d'une poignée d'Anglais ».

Comme on le voit, la thèse défendue par les hommes d'État anglais, qu'ils soient conservateurs ou libéraux, ne varie guère : c'est celle de l'Angleterre bienfaitrice de l'Égypte et soldat désintéressé de la civilisation sur les bords du Nil.

La vérité, c'est que si l'influence anglaise a fait en Égypte, depuis quelques années, de grands progrès, c'est l'Angleterre seule qui en a profité.

Quant à « l'humanité et à la civilisation », elles peuvent faire très bon effet dans les discours des orateurs du Parlement, mais ce n'est certes pas au pied des Pyramides qu'il convient d'aller en constater l'écrit.

Jamais plus qu'aujourd'hui les fellahs n'ont été exploités avec plus d'appétit au profit des bondholders anglais. Jamais non plus la sécurité n'a été moins grande sur le sol égyptien. Un courageux journal, le *Bosphore égyptien*, prouvait naguère, par des faits malheu-

reusement trop nombreux, que le crime, c'est-à-dire l'attentat à la vie et à la propriété, n'est pas comme naguère, en Égypte, un fait exceptionnel ; les attentats sont quotidiens ; il ne s'agit plus des exploits d'un brigand isolé, mais de villages mis à sac par des bandes organisées qui, pour plus de commodité, donnent en plein jour l'assaut à des fermes habitées par une population nombreuse et défendue par de nombreux gardiens.

C'est à coups de fusil que les brigands annoncent leur approche et, après avoir rempli les maisons de cadavres, ils se retirent en bon ordre, car ils savent bien qu'ils ont la force. Au milieu d'une population épouvantée, ils emmènent leur butin et le bétail qui en fait partie est vendu le vendredi suivant, au marché voisin, sans que personne ose crier : « Au voleur ! »

Ce lugubre aspect de la question égyptienne fait une ombre plus que légère à ce merveilleux spectacle célébré par lord Salisbury. Les Anglais ne sont même pas parvenus à assurer à l'Égypte la sécurité matérielle. Ils continuent à se heurter dans ce pays, qui leur tient tant à cœur, aux plus graves difficultés qu'ils ne parviennent point à vaincre.

Et cependant la statistique est là pour le prouver, les Anglais règnent en maîtres en Égypte. Dans les ministères et dans les grandes administrations, il y a encore des Italiens, des Français, des Grecs, des Suisses, etc., mais *tous les chefs* sont Anglais. Or, que peut être une administration dont les chefs sont anglais, sinon une administration anglaise ?

À la tête de l'armée égyptienne, les officiers anglais vont se multipliant sans cesse et de simples officiers subalternes y sont promus avec des traitements de beaucoup supérieurs à ceux qu'ils reçoivent dans l'armée britannique, au grade d'officiers supérieurs, voir même généraux.

Matériellement, la main mise par la Grande-Bretagne sur l'Égypte est complète ; moralement, il n'en est pas de même, et le cabinet de Saint-James craint que la France, qui a gardé au Caire et à Alexandrie de vives sympathies, ne reconquière un jour le terrain qu'elle a perdu.

A tout prix, l'Angleterre veut empêcher qu'il ne soit ainsi, et c'est pour cela qu'elle s'appuie sur la triple alliance. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, ont reçu des instructions formelles pour marcher d'accord avec le résident britannique. Telle est la situation sur les bords du Nil et de la mer Rouge. Il s'agit de savoir de quel prix, en Europe, l'Angleterre paiera ce concours et ce qu'il en résultera.

Le roi est monté dans un landau avec MM. Ribot, Frugère et Delyannis.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 14 août.

M. ANDRIEU

M. Andrieux, ancien député, vient de donner sa démission de conseiller général du canton de Valensole.

LE GRAND-DUC MICHEL A DINARD

Au moment où l'arrivée du grand-duc Michel à Dinard, la population avait fait des préparatifs, mais il n'y aura probablement aucune démonstration.

LES VIGNES PHYLLOXÉES

Le ministre de l'Agriculture vient d'adresser une circulaire aux préfets, relative à la loi du 3 août 1891 sur le phylloxéra, autorisant les conseils généraux à régler la circulation des vignes américaines.

Le ministre appelle l'attention des préfets

sur ce point, que l'importation des cépages étrangers, devra être autorisée par les conseils généraux des départements intéressés et départements limitrophes. En cas de divergence, le ministre statuera en dernier ressort.

RETRAITE DU PRINCE DE HOHENLOHE

Le statthalter l'Alsace-Lorraine, prince de Hohenlohe, après un court séjour ici, est parti pour la Russie avec son fils ; il y séjournera quelques semaines.

Dans l'intimité du prince de Hohenlohe, on dit que cette absence prolongée n'est autre chose que la préparation à la retraite définitive du prince, qui a l'intention de se consacrer définitivement à l'administration des biens qu'il possède en Russie.

LA MISSION CRAMPÉL

Paris, 14 août.

À la suite de la séance tenue hier par le comité de l'Afrique française, où il a été décidé que M. Dybowski irait à la recherche des débris de la mission Crampel, des que les renforts lui seraient parvenus, le sous-secrétaire d'État aux colonies a fait connaître par dépêche à M. de Brazza, commissaire général du Congo français, que, suivant les résolutions prises par le comité, la mission Dybowski devrait, jusqu'à nouvel ordre, conserver sa position sur l'Oubanghi et s'organiser en attendant les ressources qui seront mises à sa disposition par l'initiative privée.

Le comité de l'Afrique française a reçu de M. de Dybowski le télégramme suivant, daté de Brazzaville :

« L'échec de Crampel est certain. J'irai continuer sans instructions contraires. »

Le comité a répondu, par le télégramme suivant :

« Le comité de l'Afrique française remercie M. Dybowski de son énergie. Il a confiance en lui comme Dybowski peut avoir confiance dans le comité. »

Le comité a voté la résolution suivante : M. Dybowski se portera au coude nord de l'Oubanghi ; il prendra solidement position et entrera en rapports avec les indigènes ; il recueillera le personnel et les documents de la mission Crampel. M. Dybowski attendra la de nouvelles instructions en travaillant avec la circonspection nécessaire, à l'œuvre de pénétration dont l'opinion en France réclame unanimement la continuation.

A FONTAINEBLEAU

Visite du roi de Grèce

Fontainebleau, 14 août.

Le roi de Grèce est parti ce matin pour Fontainebleau, avec M. Delyannis, ministre de Grèce à Paris, et les officiers de sa maison qui l'accompagnent dans son voyage.

Il a été reçu à la gare par M. Ribot, ministre des affaires étrangères ; M. de Monthon, ministre de France à Athènes ; le comte d'Ormesson, intendant-général des impériaux, etc.

À la descente du wagon, le roi de Grèce a été reçu par le général Brugère.

Le roi est monté dans un landau avec MM. Ribot, Frugère et Delyannis.

Le cortège est arrivé au château à midi quarante-cinq. Quatre escadrons de hussards ont rendu les honneurs militaires.

M. Carnot s'est avancé sur le perron au-devant du roi et lui a souhaité la bienvenue.

Au déjeuner qui a eu lieu ensuite, le roi était placé à droite de M^{me} Carnot, qui avait à sa gauche M. Ribot.

M. Carnot avait à sa droite M. Delyannis, et à sa gauche M. de Monthon.

La musique militaire d'Orléans a joué pendant le repas.

Le roi sera de retour à Paris à cinq heures quarante-cinq.

On a remarqué ce matin sur le registre des personnes qui ne sont pas inscrites à l'Hôtel Bristol, le nom du nonce apostolique.

On assure que le président du Conseil viendrait d'Aix-les-Bains, mardi, pour assister au Conseil des ministres qui aura lieu à Fontainebleau.

À deux heures et demie, le roi de Grèce est monté en voiture avec M. Carnot, M. Delyannis et le général Brugère et est allé visiter l'École d'application d'artillerie et du génie. Après avoir parcouru les diverses salles, le roi a assisté à une reprise des sous-officiers instructeurs d'équitation, sous la direction du capitaine Humbolt.

Le roi de Grèce et M. Carnot, après avoir quitté l'École d'équitation, ont fait une promenade en forêt. Ils sont rentrés à trois heures au château, où un lunch a été servi.

À quatre heures, M. Carnot a reconduit le roi à la gare.

AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 14 août.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, se conformant aux vœux de la commission du budget pour la réforme du personnel, vient de prononcer vingt-deux suspensions d'emploi dans l'administration centrale du quai d'Orsay.

Voici quelle en est la répartition : deux ministres plénipotentiaires, un conseiller d'ambassade, un chef de bureau, deux seconds secrétaires et trois secrétaires de troisième classe ont été envoyés à l'étranger pour y occuper des postes vacants. Quatre premiers secrétaires, un consul de première classe, six seconds secrétaires, un consul de deuxième classe, un troisième secrétaire ont été mis en disponibilité.

Il est à remarquer que ces suppressions ont plus particulièrement porté sur les emplois de la direction politique, où le nombre du personnel excédait sensiblement les cadres.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 14 août.

Le Journal officiel publiera demain un mouvement judiciaire comportant les nominations suivantes :

Sont nommés :

Conseiller à la cour de cassation, M. Loubère, avocat général près la même cour, en remplacement de M. Falluier, décédé.

M. Sarrut, avocat général près la cour de cassation, M. Sarrut, avocat général près la cour d'appel de Paris.

Premier président à la cour d'appel de Bastia, M. Candellier-Bayle, procureur général près la cour d'appel de Nîmes, en remplacement de M. Joré, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Procureur général près la cour d'appel de Nîmes, M. Garas, conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

Avocat général près la cour d'appel de Paris, M. Symonet, substitut du procureur général près la même cour.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Bonnet, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine, M. Pottier, procureur de la République à Fontainebleau.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Dille, substitut du procureur général de la cour d'appel de Paris, M. Bouloche, substitut du tribunal civil de la Seine.

M. Pignon est nommé procureur à Corbeil.

Conseiller à la cour d'appel de Montpellier, M. Birot-Letourneux, conseiller à Nîmes ; conseiller à Nîmes, M. Marion, juge à Marseille ; juge à Marseille, M. Albaril, juge d'instruction à Carcassonne ; conseiller à Riom, M. Baduel, président du tribunal de Thiers ; président à Thiers, M. Vesseyre, juge à Nevers ; conseiller à Toulouse, M. Jordin, avocat général, près la même cour ; avocat général à Toulouse, M. Blaignon, substitut à la même cour ; substitut du procureur général de Toulouse, M. Artie, procureur à Lyon ; président à Châlons-sur-Marne, M. Charles des Etangs ; président du tribunal de Bayeux, M. Gaillot, juge au même siège ; président à Roches-sur-Lyon, M. Thuilliez, président à Ribes ; président à Ribes, M. Duteuil, avocat, à Rambouillet ; président à Arcis-sur-Aube, M. Arseille, juge à Pontoise ; juge au tribunal de la Seine, M. Turcos, président à Rambouillet ; vice-président à Montbrison, M. Ferrand, juge d'instruction à Nantes.

Procureur de la République à Fontainebleau, M. Bouchard, procureur à Avallon ; à Avallon, M. Chesny, juge à Châteaudun ; à Corbeil, M. Morizot, procureur à Mauriac ; à Mauriac, M. Morizot, substitut à Clermont-Ferrand ; à Villefranche (Haute-Garonne), M. Abadie, procureur à Embrun ; à Embrun, M. Terrot de Lavalette, substitut à Montau-

ban ; à Vitry-le-François, M. Martin, substitut à Troye.

Sont nommés substituts du procureur de la République : à Clermont-Ferrand, M. Rougier, substitut au Puy ; au Puy, M. Volet ; à Riom, M. Lassus, juge à Nontron ; à Troyes, M. Laurence, substitut à Melun ; à Melun, M. Matter, substitut à Dreux ; à Dreux, M. Legris ; à Lunéville, M. Commont ; à Senlis, M. Deligne ; à Chaumont, M. Saillan, juge suppléant à Corbeil ; à Tournon, M. Heppin, suppléant à Chalon-sur-Saône.

M. Cornu est nommé juge d'instruction à Châteaudun.

Sont nommés juges à Carcassonne, MM. M. Clergue ; à Nevers, M. Pons, avocat ; à Bayeux, M. Choisy ; à Nantua, M. Gruct-Masson ; à Pontoise, M. Ladureau ; à Grasse, M. Aubert ; à Semur, M. Lamarche ; à Angoulême, M. Pangeas ; à Lesparre, M. Boyer.

Sont nommés juges d'instruction : à Barle-Duc, M. Noël ; à Neufchâteau, M. Garrigues.

Sont nommés juges : à Cognac, M. Naudaud ; à Confolens, M. Badière ; à Semur, M. Boulard.

Sont nommés juges suppléants : à Caen, M. Cudrui ; à Lille, M. Tartinaud ; à Besançon, M. Husson ; à la Rochelle, M. Foucault ; à Tarbes, M. Cambou ; à Abbeville, M. Bresson ; à Contances, M. Delauney ; à Remiremont, M. Burdot ; à Verviers, M. Melot.

MM. Bouisset, juge à Confolens, et Jean, dit Gazette, rempliront à leurs sièges respectifs les fonctions de juge d'instruction.

L'Escadre en Suède

Christiansand, 14 août.

Le bal offert, hier soir, aux officiers de l'escadre française par M. Reinhardt, consul de France, a été très brillant.

M. Stang, bailli, a porté un toast à M. Carnot.

M. Mimaut, consul général de France à Christiania, a bu à la santé du roi Oscar.

M. Reinhardt a bu à la France, et l'amiral Gervais à la Norvège.

M. Millet, ministre de France en Suède et Norvège, était présent.

Il y aura ce soir bal pour les sous-officiers et officiers.

L'escadre partira probablement dimanche.

NOUVEAUX CAS D'INÉLIGIBILITÉ

Paris, 14 août.

On vient de promulguer, il y a quelques jours, une loi votée par les Chambres à la veille des vacances et qui a pour but de compléter les cas d'inéligibilité aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissements.

Présidents de la cour d'appel, les avocats généraux et substituts du procureur général ne peuvent être élus conseillers généraux ou conseillers d'arrondissement dans l'étendue du ressort de la cour.

En outre, les militaires des armées de terre et de mer en activité de service ne peuvent plus désormais faire partie des conseils généraux ou des conseils d'arrondissements. C'est une inéligibilité absolue qui les frappe pour ces assemblées départementales, comme elle les frappe déjà pour le Parlement. Toutefois, cette inéligibilité ne s'applique ni à la réserve, ni à l'armée territoriale, ni aux officiers généraux maintenus au cadre d'activité pour avoir commandé en chef devant l'ennemi.

Cette nouvelle loi est plutôt une loi de principe, car elle n'aura en fait presque aucune application pratique. Ainsi, en ce qui concerne les magistrats des cours d'appel, il y en a une centaine environ qui sont conseillers généraux ; or, presque tous ont été élus par des cantons situés en dehors du ressort des cours auxquelles ils appartiennent.

Les seuls cas d'application de la loi qu'on puisse relever sont les suivants :

M. Honyvet, premier président de la cour de Caen, est actuellement conseiller général du Calvados ; M. Munier, président de chambre à la cour de Chambéry, est conseiller général de la Haute-Savoie ; M. Savelli, conseiller à la cour de Bastia, est conseiller gé-

néral de la Corse ; M. Letellier, président de chambre à la cour de Rouen, est conseiller général de la Seine-Inférieure.

Ces magistrats devront opter entre leurs fonctions judiciaires et leur mandat de conseiller général. Mais il convient d'ajouter que la loi ne doit pas avoir d'effet rétroactif et que les magistrats visés par cette loi pourront conserver leur mandat jusqu'à l'expiration légale.

En ce qui concerne les militaires membres des conseils généraux, le nombre n'en est pas plus grand que celui des magistrats, et la loi n'est pas davantage rétroactive en ce qui les concerne.

FRANCE ET RUSSIE

Manifestations russophiles

Paris, 14 août.

Des manifestations russophiles ont eu lieu dans les principales villes de France ; partout où il y a une musique, la foule réclame l'hymne russe et la *Marseillaise*, qui sont accueillis par des bravos frénétiques et des cris de : Vive la Russie ! Vive la France.

On ne signale nulle part de cris discordants, partout il y a complète unanimité.

Départ de M. de Morenheim

Le Temps dément la nouvelle donnée par quelques journaux, que l'ambassadeur de Russie ait quitté Caunterts, où se trouvait en villégiature, à la suite d'une dépêche du czar qui l'invitait à se rendre à Saint-Petersbourg.

Le baron de Morenheim a, en effet, quitté Caunterts ce matin. Il va à Paris, et son départ pour la Russie s'effectuera demain matin.

Mais à l'ambassade de Russie, il a été déclaré que l'ambassadeur n'avait reçu aucune dépêche le rappelant à Saint-Petersbourg.

M. de Morenheim, nous a-t-on dit, est allé simplement à Caunterts pour y installer sa famille. Quant à lui, n'ayant point de cure à faire dans cette station balnéaire, il avait décidé de se rendre en Russie, bien avant d'aller à Caunterts.

La Presse anglaise

Londres, 14 août.

Le Standard dit que le czar reconnaît l'importance de la réserve surtout lorsqu'il s'agit de gens qui aiment les démonstrations. Les hommes politiques de France les plus sages pensent communiquer cette réserve à leurs compatriotes et leur conseiller de ne pas s'exagérer la signification de la réception de la flotte française à Cronstadt.

Les protestations d'amitié qui ne proviennent que d'un côté, ont leur désavantage et il est évident que le czar n'a pas la moindre intention de se joindre à cet excès de joie qui s'est manifesté dernièrement à Paris.

Si à Petersburg on avait voulu accentuer encore davantage la signification des manifestations récentes, le voyage du grand-duc Alexis aurait servi admirablement à cet effet, mais le czar s'est refusé à stimuler la frénésie d'une partie du peuple français, causée par un rapprochement supposé des deux nations. C'est pourquoi l'arrivée à Paris d'un caractère privé, la France ne devait pas alarmer le czar en attachant tant d'importance aux incidents récents, l'heure d'une alliance avec la Russie n'ayant pas encore sonné.

En effet, les intérêts de la Russie sont à l'est de l'Europe et la politique du czar se rapporte à la guerre du temps. Sa conduite envers la Serbie et la Bulgarie donne la mesure de ses intentions.

Maintenir la péninsule des Balkans dans l'incertitude, jusqu'au moment décisif, c'est là le but de la politique russe et, sans doute, conclut le Standard, la Russie trouverait son profit à maintenir la France dans ce même état.

Remise des bannières d'Eupatoria

Eupatoria, 14 août.

À la nouvelle de l'acte de courtoisie du gouvernement français qui rendait aux églises d'Eupatoria les bannières enlevées pendant la guerre de Crimée, l'archimandrite a pressé à toutes les paroisses de sa juridiction de supprimer du rituel l'invocation contre les Français.

Cette invocation, qui date de 1813, était dirigée contre la France et ses alliés. En voici la traduction fidèle :

Maudis soient les Français et les vingt peuples qui se sont alliés avec eux. Cette bannière recueillie par Salan pour nous faire la guerre, Béni soit le Très-Haut qui, dans sa miséricorde,

ou on l'avait transféré après son accident. On l'aura sans doute gracie.

— A Rochefort !... gracie ! répéta Pierre de plus en plus surpris. Voyons, dis-moi vite ce que tu sais et comment tu le sais.

— C'est Carretti qui m'a raconté l'histoire. Il paraît que Darius n'avait été égaré qu'à moitié ; on le porta à l'infirmerie et on dit dans le bague qu'il était mort le lendemain ; mais les serpents ont la vie dure, et le gredin en réchappa. En faisant répandre le bruit de sa mort, le commissaire avait ses raisons ; il voulait envoyer l'ancien gendarme comme espion dans un autre bague, et, en effet, on l'expédia en cachette à Rochefort, où il avait toute sorte de douceurs à condition de dénoncer les camarades. Ce n'est qu'à la longue que la nouvelle a fini par se savoir, mais elle est bien sûre. L'excellent m'a dit qu'il avait fait couper le cou à trois hommes de la salle, sans compter tous ceux qui ont été repris sur ses indications. Tout le monde croit qu'il est de la police.

— La chose est alors plus sérieuse que je ne l'avais cru, dit Coignard, devenant songeur. Une attaque de mons Darius vaut qu'on y pense, et je vais y penser.

— Il n'y a pas de temps à perdre, insista Alexandre, qui se montrait de plus en plus effrayé.

— Tu as raison, et, pour ce cas-là, j'ai une méthode qui m'a toujours réussi. Je n'attends pas le danger, je vais au-devant de lui. Dis qu'on attelle le cabriolet.

(A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 15 Août (102)

Le Forcat Colonel

PAR

Fortuné DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

— Et la preuve que tu n'as rien à craindre, c'est que Carretti et L'excellent n'ont jamais essayé de t'épier.

— Oh ! ceux-là ont intérêt à se faire, mais après tout je crois que tu as raison. Au bague, je n'avais qu'un ennemi, un seul, et il est mort.

— Tu vois bien que dans cinq ans tu seras général et dans dix ans pair de France.

On frappa discrètement à la porte. Alexandre reprit une attitude respectueuse, et un valet de pied se montra.

— Il y a là un homme qui veut absolument parler à monsieur le comte, dit le domestique, dont la figure exprimait un étonnement marqué.

— Un homme ? un soldat, vous voulez dire ?

— Non, monsieur le comte, c'est bien plutôt un mendiant, car il est déguen

a envoyé son ange exterminateur pour les anéantir devant les portes de l'enfer.

Chaque année, à Noël, cette prière est récitée en Russie; elle accompagne la célébration d'un office spécial, destiné à perpétuer le souvenir de la délivrance de la Russie après la déroute de la grande armée.

L'indemnité aux officiers de l'escadre

Paris, 14 août.

M. Barbey, après avoir pris l'avis de ses collègues, a l'intention, dès la rentrée des Chambres, de déposer un projet de loi pour demander un crédit d'indemnité pour les officiers de l'escadre de la Manche qui ont eu à supporter des dépenses exceptionnelles par suite des réceptions de Cronstadt et de Portsmouth.

Parmi nos officiers, quelques-uns, célibataires, ont personnellement de la fortune; mais beaucoup d'autres, mariés, déléguent mensuellement à leur famille une partie de leur solde, et les dépenses qu'ils ont dû faire sont d'autant plus lourdes pour eux, qu'elles ont été réparties au prorata de leurs appointements.

L'intention du ministre de la marine, télégraphiée de suite en Russie par une agence, a profondément humilié nos officiers de l'escadre lorsqu'ils ont lu, dans les journaux russes, qu'il était question de les indemniser du peu qu'ils avaient pu faire pour reconnaître l'enthousiasme accueilli dont ils étaient l'objet.

M. l'amiral Gervais a déjà refusé le ministre de la marine qu'il revisait toute indemnité.

LA STATUE DU SERGENT TRIAIRE

Le Vigan, 14 août.

Voici le programme officiel de la journée du 23 août :

Arrivée du ministre de la marine à 10 h. 30 du matin par train spécial.

Réception à la gare par le sous-préfet, le maire et le conseil municipal. Les troupes formeront la haie. Le cortège se dirigera ensuite à la sous-préfecture où aura lieu à 14 heures la réception des fonctionnaires, des autorités, des délégations et des sociétés.

A midi déjeuner intime.

A 2 heures, inauguration de la statue du sergent Triaire.

A 3 heures, inauguration de la caisse d'épargne et de l'honneur.

A 6 heures, jeux floraux.

A 6 heures 1/2, grand banquet offert à M. Barbey.

A 9 heures illuminations et feux d'artifice.

A 9 heures 1/2 départ du ministre de la marine par train spécial.

Un détachement du régiment d'artillerie, accompagné de la musique de l'école d'artillerie quitteront Nîmes samedi matin pour se rendre au Vigan qui n'a pas de garnison.

Congrès Géographique

Berne, 14 août.

Le congrès géographique a adopté, à l'unanimité une résolution relative au méridien initial et à l'heure universelle.

On a également voté une résolution relative à la protection des émigrants et à la nouvelle méthode d'enseignement de la géographie.

Le futur congrès aura lieu en 1894 à Londres.

Sur la proposition du général Annekoff, l'assemblée a décidé que pour honorer la roite l'universitaire de la "découverte" de l'Amérique et enverront un délégué à Gènes.

M. Gorat, président, s'adressant au général Annekoff lui dit que la société de géographie le remercie de lui avoir fait l'honneur d'assister au congrès et qu'elle rend hommage aux mérites de l'homme qui a mené à bien la merveilleuse entreprise de la construction du chemin de fer de l'Asie centrale en le nommant membre honoraire de la modeste société de géographie de Berne.

Des applaudissements unanimes et prolongés accueillent cette déclaration du président.

Le général Annekoff remercie en déclarant que la meilleure expression de la gratitude humaine sera toujours de faire mieux (Nouveaux applaudissements.)

Le jury accorde 47 prix : 14 ont été attribués à la Suisse et 7 à la France dont 1 à Ellysée Reclus.

GUERRE ET MARINE

Paris, 14 août.

La garnison de Lyon. — Les 96^e, 97^e et 98^e de ligne, qui étaient à la Valbonne pour exécuter les feux de guerre, sont revenus à Lyon hier matin. Partis de la Valbonne, à 4 heures du matin, ils arrivèrent à leurs casernes à 11 heures.

Les troupes ont beaucoup souffert pendant cette étape de la chaleur torride qui règne depuis quelques jours, et on s'étonne à bon droit qu'on ne les ait pas fait partir de la Valbonne deux heures plus tôt pour éviter les grosses chaleurs.

Le 13^e cuirassiers. — On sait qu'un décret vient d'ordonner la création d'un 13^e régiment de chasseurs à cheval et d'un 13^e régiment de cuirassiers.

Ce dernier va reprendre les traditions de son devancier qui s'illustra, au commencement du siècle, pendant la guerre d'Espagne. Un fait à signaler, qui nous intéresse plus particulièrement. Le 13^e cuirassiers était rentré en France au mois de janvier 1814. Au mois de mars de la même année, il vint à Lyon et fut cité à l'ordre de l'armée pour avoir relevé, dans un coup d'audace incroyable, une batterie autrichienne à la bataille de Limonest, le 20 mai.

Le 13^e cuirassiers sera formé à Chartres, où il remplacera le 2^e dragons, auquel fera place, à Gray, le 1^{er} dragons, qui ira occuper les nouveaux quartiers construits à Lure.

Le 13^e hussards sera formé à Dinan, où il remplacera le 12^e hussards, qui ira occuper les nouveaux quartiers construits à Beaune.

Pendant les manœuvres. — Le ministre de la guerre vient de donner des ordres en vue des grandes manœuvres pour que, pendant les marches de concentration et de dislocation, et pendant les manœuvres de toutes sortes, les plus grandes précautions soient prises pour préserver les hommes des insolations et des coups de chaleur.

Avant de quitter le lieu de leur garnison, les hommes recevront un large mouchoir qu'ils emporteront comme couvre-tête pendant les marches. Les capotes seront débarrassées et les cravates enlevées. Il sera interdit aux cantiniers de vendre de l'eau-de-vie.

Les chefs de corps veilleront à empêcher les troupes de boire de l'eau froide. Enfin les hommes devront prendre une nuit de repos de huit heures en moyenne.

Le ministre veut éviter aux soldats des fatigues inutiles.

Le nouveau contingent. — Le ministre de la guerre a réglé l'incorporation des jeunes soldats du contingent qui sera appelé au mois de novembre prochain.

L'armée de terre recruta 185,837 recrues et l'armée de mer 2,730 seulement, par suite du nombre exorbitant d'engagés volontaires.

Déclaration faite au jour, au nombre de 42,717, et des dépenses au nombre de 48,448, la classe 1890 va fournir à l'armée de terre 126,413 soldats servant trois ans et 9,439 soldats servant un an.

— Les écoles de tir. — Le prix ministériel d'ensemble et d'adresse dans le tir à la clôture des cours de l'école normale de tir du camp de Chalons a été décerné à M. le capitaine de Guillemin, du 22^e de ligne.

Dans les trois écoles régionales de tir, les prix d'ensemble, offerts par les ministres de la guerre et de la marine, ont été attribués dans les conditions suivantes :

Châlons. — M. les sous-lieutenants Dubois, du 3^e tirailleurs; Delagrè, du 1^{er} tirailleurs; Primat, du 5^e régiment d'infanterie de marine.

Ecole du camp du Richard près de Tours. — MM. les lieutenants Costedoat, du 80^e et Falais du 41^e de ligne.

Ecole du camp de La Valbonne près Lyon. — MM. les lieutenants Boisselet, du 5^e bataillon de chasseurs, et Marchetti, du 42^e de ligne.

A l'école normale de gymnastique et d'escrime de Vincennes, les premiers prix d'ensemble ont été remis, au nom de M. de Freyden, au sous-lieutenant Sinaï, du 59^e, et Manet, du 39^e de ligne, lieutenant Sinaï, du 59^e, et Manet, du 39^e de ligne.

— Le Journal Officiel publie aujourd'hui la liste de formation des cadres des deux nouveaux régiments.

M. Servat, de l'Aisne, colonel du 2^e chasseurs d'Afrique, passe colonel du 13^e cuirassiers.

M. Guyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

MM. Martin de la Bastide, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers, passé au 13^e cuirassiers.

M. Gouyon, de Beaufort, capitaine au 3^e hussards, Ray, capitaine au 5^e hussards, A. Paris, lieutenant au 11^e dragons, de la Motte de la Motte, lieutenant au 18^e chasseurs, Joyeux, lieutenant au 5^e hussards, Chauveau, sous-lieutenant au 5^e hussards, passent avec leur grade au 13^e hussards.

nes, qui ont pu être retirées plus ou moins grièvement blessées.

La Santé de Guillaume II

Kiel, 14 août.

L'empereur a reçu, à bord du *Hohenzofern*, M. de Boetticher, secrétaire d'Etat. Le souverain joint d'une meilleure santé; il a l'intention de faire aujourd'hui une longue excursion en mer.

En Italie

Rome, 14 août.

Le Bulletin officiel militaire vient de paraître :

Un lieutenant-colonel et un major du 50

commissaires de séjour, MM. Ricaud et Muratier ont bien fait les choses.

A une heure, les membres du jury se sont réunis à l'hôtel de Ville, où des paros de bienvenue ont été échangés entre la municipalité et nos *maîtres*, mais la fête n'a commencé véritablement qu'à 8 heures, au moment où, transformé en salle de spectacle, et décoré avec beaucoup de goût, un orchestre symphonique de 70 exécutants, dirigé par Alexandre Luigini et donnant un concert de gala qui a été de tous points réussi. Mlle Rochas, MM. Crétin, Forestier, Berthelot ont remporté une ample moisson d'applaudissements et le succès de cette soirée nous promet pour demain et après-demain un véritable régal artistique.

LE CONCOURS DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 14 août.

Il a fait, aujourd'hui, un temps superbe, qui prouve beaucoup pour les trois jours du concours de musique.

Chez les défilants qui doivent recevoir de la part des sociétés musicales rivalisant de zèle pour orner de leur mieux l'apron de leurs établissements; dans beaucoup d'endroits, on remarque des arcs de triomphe improvisés de guirlandes de fleurs, etc.

Les Sociétés algériennes

Les trois sociétés musicales d'Alger, la Lyre algérienne, les Amis de Mustapha et l'Africain, sont arrivées hier soir, par le train de huit heures. Embarkés mardi à Alger, les musiciens ont eu une mauvaise traversée.

L'Harmonie de Saint-Etienne les attendait à la gare avec une section de pompiers. A leur descente de wagon, les Algériens se sont rendus dans une salle du buffet, où des rafraîchissements leur ont été offerts.

M. Pierre Staron, commissaire de la Lyre, leur a souhaité la bienvenue.

Sous la conduite de l'Harmonie de Saint-Etienne, les Sociétés se sont dirigées ensuite par la rue de la République et la rue du Général-Foy, vers le pensionnat des frères de la rue Désirée, où elles seront logées.

Un accueil chaleureux leur a été fait pendant le trajet, par la foule qui se portait sur leur passage.

Aujourd'hui, dix gardiens de la paix de Lyon, destinés à renforcer la police de notre ville, sont arrivés à Saint-Etienne et ont été logés dans les parages de la place Notre-Dame.

C'est ce soir à 8 heures, que sont arrivées les sociétés suisses.

L'association fraternelle des classes 1869-1870 les a attendues à la gare et leur a offert deux couronnes qui ont été exposées aujourd'hui, dans la rue du Général-Foy, et qui portent, sur des rubans rouges, ces mots: « A la Suisse hospitalière. »

NOS ÉCHOS

Conseil municipal: Mardi, 13 juillet, à 8 heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'hôtel de Ville.

M. Nicotera à Lyon.

Une dépêche de Vichy nous apprend que M. Nicotera est parti ce matin pour Lyon.

Une des commissions du conseil municipal étudie, en ce moment, un projet tendant à construire une annexe du Conservatoire, sur une terrasse, du côté de la rue de l'Angèle.

Cette construction servirait de lieu de réunion pour les répétitions de l'orchestre et des chœurs. Ce serait là une amélioration utile, et il serait à souhaiter que les travaux puissent s'exécuter en temps utile, c'est-à-dire avant la rentrée des classes.

Voici les mutations survenues, pendant le mois dernier, dans le personnel des maires et adjoints du département.

Arrondissement de Lyon. — M. Clavier, a été élu maire de Saint-Bel, en remplacement de M. Cany, démissionnaire; M. Dureux a été élu adjoint en remplacement de M. Mallet.

Arrondissement de Villefranche. — M. Roche a été élu maire de Saint-Julien, en remplacement de M. Camille Roche, décédé; et M. Violat a remplacé M. Giroud, démissionnaire, comme adjoint de la commune de Saint-Marcel-l'Éclairé.

M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, a traversé cette nuit la gare de Perrache, se rendant à Paris, où il est appelé pour le règlement d'une série d'affaires urgentes.

Il rentrera à Alger dans les premiers jours de septembre.

Un grand concours de tir militaire aura lieu au mois d'avril prochain.

D'après les études faites sur le terrain, les dimensions de la butte, en hauteur et en largeur, permettront l'installation de vingt-huit cibles, nombre insuffisant pour les tir militaires.

La question d'arrivée des délégations, une des plus importantes, en raison du nombre de tireurs qu'elles comprendront et de leur transport, aux frais du concours, du chef-lieu de leurs subdivisions à Paris, a été étudiée et résolue avec le plus grand soin et pour environ 2.000 délégués.

Les conseils généraux, sollicités d'accorder une minime subvention pour cette œuvre patriotique, ne manquent certainement pas de s'y associer avec empressement.

Notre compatriote, M. Widor, le célèbre auteur de la *Korrigane*, après quelques jours de repos à Aix-les-Bains, se rendra sur les bords du Rhône, dans une propriété de sa famille, où il compte s'installer pour un mois et travailler à sa partition de *Nerto*, dont MM. Louis de Gramont et Paul Ginisty lui ont fourni le livret, d'après le poème provençal de Mistral.

Ecole militaire de Saint-Cyr: Les épreuves écrites pour l'admission à l'école spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 11, 12 et 13 juin, les examens oraux dont l'ouverture a eu lieu à Paris, le 6 juillet, continueront dans les départements à dater du 21 août courant.

Les candidats de chaque centre devront se présenter à 6 h. 3/4 du matin, aux jours indiqués ci-dessus, dans les locaux affectés ordinairement aux examens.

Il sera fait un appel de ces candidats et les épreuves commenceront immédiatement après cet appel.

Les préfectures de l'administration: La préfecture de police de Vienne vient d'envoyer l'ordre à tous les commissaires de police de la capitale autrichienne de faire une enquête sur les inconvénients qui peuvent résulter des robes à traîne, de mode en ce moment à Vienne.

La préfecture, dans une circulaire, engage les commissaires à porter leur attention sur la masse de poussière soulevée par les robes et de nature à transmettre des maladies contagieuses.

Il serait intéressant de savoir comment les commissaires s'y prendront pour faire cette enquête.

Entretien des jeunes chevaux: En raison du nombre des propriétés déjà offertes à l'administration de la guerre pour l'entretien des jeunes chevaux de l'armée et de la mise en route assez prochaine de la commission départementale chargée de visiter les établissements proposés, les offres de cette nature ne seront plus admises après le 1^{er} septembre prochain.

Le distributeur de timbres: Parmi les innovations récentes dans le service des postes, nous signalerons l'expérience qui se fait en ce moment à Londres: aux boîtes aux lettres est accolé un distributeur automatique de timbres-poste: en introduisant dans la tirelire un penny, prix de l'affranchissement, en Angleterre, il s'échappe une enveloppe contenant le timbre et un livret de pages blanches avec annonces (ce qui couvre les frais); on peut écrire au besoin sur le livret, le remettre sous l'enveloppe et l'envoyer timbré. Ce système est appelé à rendre de très grands services.

En France, avec notre affranchissement à 15 centimes, le fonctionnement de la tirelire serait plus délicat; on pourrait en essayer cependant pour les cartes postales à 10 centimes, bien délaissées depuis quelque temps.

Vous seriez-vous douté que les fleurs, ou plutôt l'odeur qu'elles exhalent, pût avoir une réelle influence sur l'esprit?

C'est pourtant ce que prétend un docteur allemand qui a fait, affirme-t-il, de concluantes expériences sur l'effet des odeurs.

C'est ainsi, selon lui, que le géranium provoque la hardiesse dans le caractère.

La violette prédispose à la pitié, à la dévotion.

Le benjoin porte à la rêverie, à la poésie, à l'inconstance.

La menthe développe la ruse et les instincts commerciaux.

La verveine donne le goût des beaux-arts.

L'ambre allume l'inspiration, c'est le parfum favori des bas bleus.

Le cuir de Russie cause l'indolence et la lassitude.

Enfin l'opoponax prédispose à la folie.

Prenez donc garde, mesdames, méfiez-vous de l'opoponax!

L'intermédiaire des curieux et des chercheurs reproduit un amusant badinage rimé sur cet horrible mot « conséquent », que tant de gens emploient à tout propos:

On se sert du mot conséquent
Sans en savoir la conséquence.
Cela, dit-on, est conséquent,
Mais, hélas! quelle conséquence!
Est-on grippé? C'est conséquent,
On toussote, on souffre en conséquence.
Viens un docteur très conséquent,
Lequel vous traite en conséquence.
Admirez comme l'éloquence
S'embellit dans le temps présent.
On a fait le mot conséquent
Synonyme de conséquence.
Pour lui donner plus d'importance.
Aussi les hommes conséquents
Ne sont plus les gens de bon sens:
Ce sont les gens de conséquence.

CLUB AÉRONAUTIQUE LYONNAIS

Une étonnante Ascension

Nous avons annoncé que l'aérostat du Club, parti dimanche à 11 heures 15 minutes du matin, de l'usine à gaz de Vaise, avait atterri à 4 heures 16 minutes 46 secondes du soir, au sommet du Mont-Tendre (Jura).

Il avait donc franchi 150 kilomètres en l'espace de 5 heures 3 minutes.

Il nous a paru intéressant de connaître les causes d'un aussi long voyage.

L'aérostat, sous la direction de M. Antony Joly, emportait comme passagers M. Grangevauve, membre actif du Club, et M. Lévêque, élève aéronaute.

La première partie du voyage s'accomplit dans des conditions normales.

A 1 heure 25 minutes, l'aérostat passa par le Bourg, et une heure après aux environs de Maisod (Jura), avec 50 kilos de lest dans la nacelle. M. Joly prenait ses dispositions pour atterrir.

L'aéronaute avait fait à ses passagers les recommandations d'usage concernant le choc probable à terre. Malheureusement, lorsque la nacelle vint frapper le sol, M. Grangevauve, par suite de sa puissance musculaire, se trouva tellement soulevé que ses jambes repliées au-dessus du bord de la nacelle, vinrent heurter violemment la terre; le ballon, subitement délesté de 30 kilos, remonta dans l'espace avec une rapidité vertigineuse, et, sans s'arrêter jusqu'à 3.400 mètres, sans provisions de bouche, avec 20 kilos de lest seulement.

La rapidité de l'ascension, qui coupait presque la respiration des aéronautes et leur occasionnait un sifflement continu dans les oreilles, était telle qu'on ne pouvait sans imprudence ouvrir la soupape.

D'ailleurs, M. Joly n'avait l'intention de l'utiliser que dans le cas où l'altitude atteinte deviendrait réellement périlleuse.

Enfin, l'aérostat, perdant peu à peu sa sonde pour ascensionnelle, s'arrêta entre 3.300 et 3.400 mètres; il fut pris alors d'un courant aérien d'une grande violence: le jorand, qui existe à l'état permanent dans ces contrées et qui, décapité par la tempête, occasionna l'année dernière le fameux cyclone de Saint-Claude.

Ce courant règne à l'altitude moyenne de 3.000 mètres et l'aérostat ne s'en écarta plus jusqu'à la descente.

Le Lyon passa en vue du Mont Blanc et, suivant la crête de la chaîne du Jura, dont les forêts sont trop touffues pour permettre l'atterrissage, arriva enfin en vue du lac Léman.

Les 20 kilos de lest restant dans la nacelle ne permettant pas de la traverser, M. Joly songea à descendre avant. Justement, au-dessous, le mont Tendre offrait une ou deux clairières, l'aéronaute les mit à profit et put effectuer l'atterrissage sans trop de difficultés. Il était 4 heures 16 minutes 46 secondes du soir.

Les aéronautes étaient exténués de la fatigue et de la froid. Ils restèrent sans aucun secours pendant une heure.

Le ballon quoique fortement agité par le vent se dégonflait peu à peu, et M. Joly put enfin sortir de la nacelle et s'occuper de dégonfler les ressorts de la soupape. Celle-ci, couchée à terre et recouverte par l'aérostat, roulait par le vent se présentant dans de si dangereuses conditions que le capitaine fut atteint d'un commencement d'asphyxie qui le paralysa pendant une heure. Il put cependant indiquer à son second, M. Lévêque, les opérations essentielles pour terminer le dégonflement.

Un chalet voisin, auquel nos voyageurs espéraient quelques secours, refusa de leur vendre du lait ou de leur donner de l'eau et ils durent se contenter, pour se désaltérer, de l'eau suspecte d'une mare à proximité.

C'est que vers 6 heures 1/3 que quelques habitants de la Vallée arrivèrent, après avoir mis deux heures pour gravir la montagne (1.500 mètres d'altitude) et prêtèrent la main à nos voyageurs. De nouvelles instances furent faites au chalet et cette fois, les valets de la ferme plus humains que leur maître abandonnèrent aux aéronautes leur souper composé d'une jatte de lait et d'une large tartine de pain bis.

Les aérostatistes, les aéronautes descendirent au sentier où alors la scène changea: une réception des plus cordiales et des plus chaleureuses (les fourras et les vivats s'entrechoquaient) jusqu'à une heure assez avancée de la nuit leur fut faite par M. le préfet du district de la Vallée et les habitants.

Quant à leur compagnon, M. Grangevauve, échoué près de Maisod, il eut la malchance de tomber sur des paysans cupides et superstitieux qui, ayant pris la chute du lest pour des flammes s'échappant du ballon, s'étaient bien gardés de saisir le guide-rope, ce qui eût évité tous les accidents qui s'en sont suivis et qui auraient pu être autrement graves sans le sang-froid et la présence d'esprit de l'aéronaute.

Dans sa chute, M. Grangevauve s'était assez fortement contusionné le genou; il ne put obtenir d'être reconduit à Moirans, et dut passer la nuit dans une ferme, presque privée de soins, si l'on excepte ceux d'une vieille sorcière qui possédait le don de guérir les douleurs et lui prit quarante sous pour lui faire le signe de la croix sur le genou et lui annoncer qu'il serait guéri le lendemain, ce dont il ne s'aperçut pas, bien entendu.

C'est que lundi qu'il obtint de ses hôtes d'être conduit sur une charrette à bœufs, à un chalet voisin, où il reçut meilleur accueil; on le fit conduire à Moirans, et de là, dans une voiture publique, il put regagner la gare de Jeurre.

De ces faits se dégage un enseignement. Les ascensions du Club aéronautique lyonnais ne sont pas seulement des parties de plaisir ou des numéros de fêtes publiques; elles présentent un caractère d'intérêt général et public incontestable; elles permettent l'étude des courants aériens qui régissent dans la région lyonnaise, et la connaissance de ces courants rendrait, en cas de guerre, d'appréciables services.

Ces faits devraient être portés à la connaissance des habitants des communes rurales avec une indication sommaire de la conduite à tenir au cas où l'aérostat viendrait atterrir chez eux, et si les pouvoirs publics voulaient, de leur côté, appuyer ces instructions, on diminuerait, dans la mesure du possible, les dangers des ascensions, et on encouragerait comme il convient les jeunes gens assez hardis pour ne pas hésiter, dans l'intérêt de la patrie et de la science, à s'initier à la pratique si utile des choses de l'aéronautique.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 14 août, 227^e jour de l'année.

Lune: premier quartier, le 12; pleine, le 19.

Soleil: lever, 4 h. 53; coucher, 7 h. 14.

Arènes Lyonnaises. — Aujourd'hui et demain auront lieu, à 3 heures, de grandes courses, avec le concours de Lombros, premier mandataire français, plusieurs fois médaillé, et de son quadrille.

Lombros, qui joue du marteau en véritable virtuose, fera plusieurs passes à genoux.

Dans le quadrille figure Pauline Llobet, femme toréador, dont on vante beaucoup la hardiesse, et qui travaillera un taureau à chaque course.

Le programme très attrayant de ces deux journées attirera certainement beaucoup de monde, aujourd'hui et demain, aux arènes lyonnaises.

La Française de Lyon. — La Française de Lyon, réunie le 8 en assemblée générale et extraordinaire, a nommé M. Charles Chagnon, président, en remplacement de M. F. Clermont, démissionnaire, et Joseph Pallien, vice-président, en remplacement de M. Chagnon.

Accident au dépôt des tramways. — Un triste accident est arrivé hier, au dépôt des tramways des Glaciers.

Un conducteur de la Compagnie, le nommé Sébastien Michel, dit l'Espir, âgé de 62 ans, était occupé à sortir les voitures avec d'autres camarades, lorsqu'il fut heurté par les brancards de l'un des véhicules et renversé à terre.

Quand on le releva, le pauvre diable avait deux côtes enfoncées.

Transporté d'abord à son domicile, rue du Mili, 34, le blessé fut visité par un médecin, qui ordonna aussitôt de le conduire à l'Hôtel-Dieu.

L'état de Michel est grave.

Cadavre retiré de la Saône. — Hier

matin, à 11 heures, des marins de la Compagnie générale de navigation a retiré de la Saône, quai Rambaud, le cadavre d'un noyé qui se trouvait accroché aux palettes du bateau à vapeur, le *Bourdon*.

Voici le signalement de cet homme, qui paraît avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau:

Agé de 30 ans environ, pantalon gris clair, veston et gilet noirs, chemise blanche, bottines à boutons.

Le feu. — Un commencement d'incendie, rapidement éteint par les voisins, s'est déclaré hier, à 10 heures du matin, chez Mme Martin, couturière, au cinquième étage de la maison portant le numéro 4 de la rue de la Vigilance.

Le feu avait été communiqué au rideau d'un lit par une lampe à pétrole.

Les dégâts sont évalués à 200 francs.

A 7 heures du soir, un autre incendie sans importance a pris naissance dans l'appartement du sieur Loiseau, rue Henri-Rand, 36, à Montchat.

On a rapidement eu raison du feu à l'aide de quelques seaux d'eau.

Accidents de voitures. — M. Camille Bourdin, âgé de 61 ans, adjoint au maire de Bourgoin, a été renversé hier, à 6 heures du soir, dans la rue de la Fromagerie, par une voiture de place allant à une allure très rapide.

Assez gravement blessé à la tête, M. Bourdin est allé déposer une plainte au poste de la rue Luizerne; puis il s'est fait conduire à la pharmacie de la Sirène, où il a subi un pansement.

A 8 heures du soir, le nommé Salagnac, âgé de 26 ans, maçon, rue de la Victoire, 3, a été heurté par une voiture, dont le propriétaire est inconnu, et renversé sur la chaussée.

Le blessé a reçu des soins à la pharmacie Joubert, 15, grande rue de la Guillotière, qui a été conduit à son domicile.

Arrestations. — D... 41 ans, manœuvre, rue Paul-Bert, 138, a été arrêté hier, sur la réquisition de M. Pascal, rue Duhamel, 42, au préjudice duquel il venait de soustraire deux boîtes de fromage.

Une jeune fille de 17 ans, Marie T..., domestique, rue Garibaldi, 178, a été également mise en état d'arrestation pour vol.

Rixe à Pierre-Bénite. — Une rixe a éclaté, à 7 heures du soir, à Pierre-Bénite, entre plusieurs ouvriers cristalliers de la localité et un sieur D..., coiffeur, Grande-Rue, 50, C., qui était en état d'ivresse, a frappé l'un des ouvriers, Marius Encrenaz, domicilié rue Froide, 72, de plusieurs coups de chaise à la tête.

Le bureau de police d'Oullins a été informé.

VOL DE 50,000 FRANCS

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un vol très important aurait été commis au préjudice d'un commerçant de la rue de la République.

Il s'agirait, au bas mot, d'une somme de 50.000 francs.

A demain les détails.

Incessamment, L'ECHO DE LYON commencera la publication d'un NOUVEAU FEUILLETON, d'après la plume de l'un de nos écrivains les plus en vogue.

CONCOURS NATIONAL DE TIR

Championnat de France

Catégorie 15. — Thomas, de Paris, 30 b. 226 p.; Morin, de Rouen, 30 225; Robert, de Saint-Etienne, 30 223; Lée, de Reims, 30 221; Dufer, de Lyon, 30 219; Cunnisset-Carnot, de Dijon, 30 213; Faure, de Paris, 30 217; Moreaux, de Reims, 30 217; Martin, d'Albi, 30 217; Perrier, de Paris, 30 216; de Lyon, 30 216; Cahier, de Marseille, 30 216; Christiani, de Romans, 30 214; Vauville, de Toul, 30 214; Courquin, de Bourgoin, 30 214; De Fallet, de Dole, 30 214; Beaumont, de Bèthune, 30 214; Galat, de Beaumont-sur-Oise, 30 213; Bernat, de Bordeaux, 30 211; Clerc-Hubert, de Dijon, 30 211; Petit, de Versailles, 30 211; Brulard, de Paris, 30 211; Gonod, de Paris, 30 210; Chaffort, de Toulouse, 30 210; Duhamel, de Belfort, 30 210; Montperron, de Paris, 30 210; Heuchel, de Calais, 30 209; Mazoyer, de Reims, 30 209; Préd-Maitte, de Marseille, 30 208; Laroche, de Jarnac, 30 208.

Naudin, de Mâcon, 30 b. 208 p.; Entre-mant, de Reims, 29 207, 83; Viollet, de Levallois-Perret, 30 207; Grepp, de Pussignan, 30 207; Roy, d'Amiens, 30 207; Warnery, de Tenay, 30 207; Paillard-Gaget, de Mâcon, 30 207; Guinot, de Versailles, 30 206; Vannelle, de Reims, 30 206; Brachet, de Lyon, 30 206; Barot, de Chauny, 30 205; Lecocq, de Paris, 30 205; Dancourt, d'Amiens, 30 205; Paire, de Saint-Etienne, 30 205; Marteau, de Paris, 30 204; Sartory, de Paris, 30 204; Roguin, de Saint-Denis, 30 204; David, d'Heyrieux, 30 204; Méillon, de Paris, 30 203; Landry, de Lyon, 30 203; Chapardard, de Lyon, 30 203; Bonnemant, de Rouen, 30 202; Theuriot, de Saint-Seine, 30 201; Lardin, de Paris, 30 201; Laguerre, de Paris, 30 201; Sterbecq, d'Avènes, 30 200; Laignelot, de Nîmes, 29 199, 46; Sylvestre, de Romans, 30 199; Saulnier, de Jarnac, 30 199; Gouy, de Paris, 30 199.

Reillon, de Dijon, 30 b. 199; Marchal, de Saint-Nicolas-du-Port, 30 199; Leverd, de Bruxelles, 30 199; Boell, de Lyon, 29 198, 17; Burmelat, de Nîmes, 29 198, 14; Aliod, de Pont-d'Ain, 29 198; Frelin, de Romans, 29 197; Aymard, de Lyon, 29 197; Nicolas, de Paris, 21 197; Serres, de Lyon, 29 197; Balin, de Chambéry, 29 197; Augery, de Belfort, 29 197; Delaruelle, d'Auray, 29 197; Gilles, de Rouen, 29 196; Magnus, de Besançon, 29 196; Jandriot, de Lyon, 29 196; Martin, de Lyon, 29 196; Pnel, de Paris, 29 196; Chanson, de Beaune, 29 196; Bourlet, de Cambrai, 29 196; Harant, de Lyon, 29 195; Delonchaut, d'Amiens, 29 195; Brondel, de Lyon, 29 195; Leublier, d'Amiens, 29 195; Forges, de Balgory, 29 195; Tétard, de Meursault, 29 194, 30; Bourdon, de Lyon, 29 194, 30; Houdelet, de Nancy, 29 194, 30; Thomas, de Reims, 30 194; Hess, de Lyon, 30 194.

Fine, de Marseille, 30 b. 194 p.; Bortoloni, de Mersault, 30 194; Vincenty, de Chambéry, 30 194; Lye, de Mâcon, 30 194; Wengler, de Champagnole, 29 193, 33; Durand, de Bourg, 30 193; Bayet, de Lyon, 30 193; Letourneau, de Cruzy, 30 193; Vinque, d'Amiens, 30 193; Lestier, de Mans, 30 193; Gauthier, de Châteaufort, 30 193; Giraud, de la Verpillière, 30 193; Lacome, de Nolay, 29 192, 36; Pomeau, de St-Etienne, 29 192, 36; Humbert, de Dijon, 29 192, 30; Souloy, de Bruxelles, 30 192; Grosperin, de Besançon, 30 192; Chanut, de Nice, 30 192; Jeandet, de Lyon, 30 192; Bonifas, de Perpignan, 30 192; Martin, de Lyon, 30 192; Chevalier, de Saint-Etienne, 30 191; Soulier, de La Vallée, 29 191, 43; Boudéguin, de Paris, 30 191; Lebon, de Paris, 30 191; Abadie, de Nantes, 30 191; Grisard, de Dijon, 30 191; Pignat, de Mâcon, 29 190, 43; Pourier, de Saintes, 29 190, 43; Méhu, de Romans, 30 190.

Vuillermet, de St-Jean-de-Maurienne, 30 b. 190 p.; Devisme, d'Amiens, 30 190; Dambuyant, de Vienne, 30 190; Launais, de Valence, 30 190; Moreau, de St-Gengoux, 29 p. 189, 46; Bonnefoy, de Paris, 30 b. 189 p.; Labbe, de Paris, 30 189; Jolly, de La Rochelle, 30 189; Leduc, de Lyon, 30 189; Clément, de Dijon, 29 b. 188, 50; Heuzé, de Champagnole, 29 188, 50; Voyant, de Lyon, 30 188; Piollet, de Grenoble, 29 187, 53; Rajon, de la Demi-Lune, 29 187, 53; Godin, de Tournus, 30 187; Rivière, de Rouen, 30 187; Poitevin, de Persant-Baumont, 30 187; Perracel, de Villeurbanne, 29 186, 56; Fleuret, de Sathonay, 30 186; Courrier, de Chalon-sur-Saône, 30 186; Boissière, de Thiberville, 30 186; Réard, de Montmagny, 29 185, 60; Gondé, de Cosne, 29 185, 70; Fay, de St-Jean-de-Maurienne, 29 185, 60; Satrie, de Luzinay, 29 185, 60; Vuillermoz, de Champagnole, 30 185; Gueu-

lin, de Lyon, 29 185, 63; Veyre, de Givors, 29 184, 63; Boyer, sergent au 123^e, 30 184; Lemelleur, de Rouen, 30 184.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

L'ESCADRE A PORTSMOUTH

Londres, 14 août.

Le « Saint-James-Gazette » de ce soir dit que l'admiration qu'exciteront les équipages de l'escadre française sera absolument sincère. Le vigoureux fils de Bretagne est né marin et est élevé marin, et ne le cède en rien à son frère du pays de Cornouailles. Beaucoup des officiers pensent que dans les grands combats de l'avenir, il pourra y avoir des abords et qu'on en viendra à la lutte corps à corps.

Les cuirassés de France comptent de nombreux équipages et le nombre aura son importance dans le combat. Nous avons de sérieuses raisons pour envier à la marine française, la force numérique des équipages.

LES VOYAGES DE GUILLAUME

Kiel, 14 août.

Le «

